Nations Unies

S/PV.5300



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5300e séance

Mardi 8 novembre 2005, à 11 h 55
New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Djeffal
	Argentine	M. Barttfeld
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Li Junhua
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	France	M. Duclos
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Haneda
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

05-59237 (F)

La séance est ouverte à 11 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Sumaida'ie (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2005/691, qui contient le texte d'une lettre datée du 31 octobre 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2005/687, contenant le texte d'une lettre datée du 31 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/704, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Roumanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1637 (2005).

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de vote.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Avant tout, la résolution que nous venons d'adopter à l'unanimité répond à une demande du Gouvernement iraquien, formulée par le Premier Ministre al-Jaafari dans sa lettre du 27 octobre. La résolution proroge de 12 mois le mandat de la force multinationale selon les termes énoncés dans la résolution 1546 (2004) et dans les lettres annexées à la présente résolution, et renouvelle les arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle.

Mais comme l'a également dit le Premier Ministre al-Jaafari, cette résolution s'accompagne de garanties importantes. Le Gouvernement iraquien pourra à tout moment réclamer un examen de ces dispositifs ou la fin du mandat de la force multinationale. Le Royaume-Uni estime que le fait que nous ayons examiné les besoins de l'Iraq par le biais de négociations a été d'une importance cruciale.

En tant que contributeur à la force multinationale, le Royaume-Uni continuera d'œuvrer en partenariat étroit avec le Gouvernement iraquien, en appuyant les efforts déployés par ce dernier pour veiller à ce que les forces iraquiennes assument aussi rapidement que possible la responsabilité intégrale de la sécurité et de la stabilité de l'Iraq. Nous espérons que, si la situation le permet, l'année prochaine verra se réaliser des progrès notables. Les actes terroristes des insurgés qui répandent la mort, le malheur et la misère, ne feront que repousser à plus tard l'achèvement du mandat de la force multinationale. Comme le souligne la résolution, il ne faut pas laisser le terrorisme faire échouer la transition de l'Iraq. Nous attendons de tous les États Membres de l'ONU, et en particulier des voisins de

l'Iraq, qu'ils veillent à ce que les terroristes, leurs armes et leurs moyens de financement n'entrent pas en Iraq.

Le Royaume-Uni attend avec intérêt les élections en vue d'une assemblée constitutionnellement élue, prévues pour le 15 décembre. Comme d'autres membres du Conseil, nous espérons que tous les Iraquiens participeront à ces élections afin que la prochaine Assemblée, qui prendra des décisions vitales pour l'avenir de l'Iraq, représente le pays dans toute sa diversité.

Le référendum d'octobre a montré à quel point un grand nombre d'Iraquiens avaient soif de démocratie, qu'ils préfèrent à la loi des armes. La façon si constructive et si unanime et la rapidité avec lesquelles le Conseil a adopté cette résolution soulignent notre détermination – la détermination de la communauté internationale – à aider le peuple iraquien à réaliser la vision d'un Iraq stable, pacifique et démocratique. Grâce à notre appui continu, cette vision deviendra une réalité.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux que le Conseil ait été en mesure de répondre si rapidement et à l'unanimité à la demande faite par le Gouvernement iraquien en vue d'une poursuite de l'aide. Le dialogue constructif qui a abouti à ce texte est la preuve de la force du Conseil de sécurité et de sa volonté d'œuvrer en faveur d'un Iraq démocratique, sûr et prospère qui profitera de manière durable au peuple iraquien.

L'adoption à l'unanimité de la résolution est une preuve manifeste du large appui international dont bénéficie un Iraq fédéral, démocratique, pluraliste et unifié. La résolution s'inspire en grande partie de la résolution 1546 (2004), qui demeure la pierre angulaire du consensus du Conseil de sécurité relativement à l'Iraq. Elle traite des éléments de la résolution 1546 (2004) qui expireront à la fin du processus de transition politique énoncé dans ladite résolution, à savoir la force multinationale et les arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle.

Le présent examen de ces questions facilitera la poursuite de l'appui international à la sécurité de l'Iraq et donnera au Gouvernement iraquien nouvellement élu le temps de prendre ses fonctions, d'examiner les questions constitutionnelles et de raffermir son autorité avant de s'attaquer aux problèmes tels que ceux évoqués dans la résolution. Le nouveau Gouvernement iraquien pourrait, s'il le voulait, se prononcer à tout moment sur ces questions.

Surtout, le texte répond directement à la demande du Gouvernement iraquien, telle qu'elle est énoncée dans la lettre adressée au Conseil de sécurité par le Premier Ministre al-Jaafari. Il faut souligner que la Mission iraquienne se joint à nous au Conseil aujourd'hui, mais aussi qu'elle a joué un rôle visible et notable dans les négociations qui ont mené à cette résolution.

Comme l'indique la lettre de la Secrétaire d'État Rice, des progrès substantiels ont déjà été réalisés pour ce qui est de la mise sur pied et de la formation des forces de sécurité iraquiennes, ce qui leur a permis d'assumer des responsabilités croissantes en matière de sécurité. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire sur ce front. La force multinationale continuera de s'acquitter de cette tâche importante, ainsi que des autres aspects de son mandat, oeuvrant en collaboration avec le Gouvernement iraquien pour maintenir la sécurité et la stabilité en Iraq.

Le peuple iraquien continuera de manifester le courage que nous avons pu constater pendant tout le processus de transition. Il est allé voter en très grand nombre le mois dernier et a approuvé une nouvelle Constitution. Ce faisant, il a été une source d'inspiration pour d'autres pays qui viennent de s'ouvrir à la démocratie, ainsi que pour d'autres parties du monde arabe.

L'Iraq approche à grand pas d'un autre grand jalon dans sa transition. De nouvelles élections auront lieu le 15 décembre. Il importe que ce soit un processus transparent et participatif qui inclue toutes les communautés iraquiennes. Nous saluons les efforts des Iraquiens, de l'ONU et d'autres membres de la communauté internationale qui permettent à tous les Iraquiens de prendre part au processus politique.

Nous exhortons la communauté internationale, en particulier le monde arabe, à appuyer le peuple iraquien. Cet appui peut prendre de nombreuses formes – une participation à la Coalition, une contribution aux activités humanitaires et de reconstruction de l'Iraq, un engagement diplomatique plus actif et un respect des résolutions pertinentes. L'appui est d'une importance cruciale en ce moment car il permet de consolider les progrès démocratiques de l'Iraq, conformément à la

résolution 1546 (2004), et est la manifestation de la solidarité avec le peuple iraquien face à la terreur.

M. Dumitru (Roumanie) (*parle en anglais*) : En s'associant avec ses partenaires de la force multinationale pour se porter coauteur de la résolution, la Roumanie avait à l'esprit, tout d'abord, la lettre adressée par le Gouvernement iraquien au Président du Conseil de sécurité, demandant une prorogation des mandats de la force multinationale et des arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle, comme le prévoit la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité. Nous croyons que le Conseil se devait d'accéder à cette demande et donner une réponse rapide et efficace. La prorogation actuelle de ces mandats permettra aux Iraquiens de se concentrer sur les préparatifs de ce qui constitue l'étape la plus importante à ce jour dans leur transition politique.

Nous nous félicitons vivement du travail positif accompli par les membres du Conseil au cours des négociations sur le projet de résolution, ce qui a permis d'adopter ce texte à l'unanimité. Le texte définitif est équilibré et constitue une réponse appropriée aux demandes précises du Gouvernement iraquien.

Je tiens à terminer en déclarant qu'en gros, la Roumanie n'a cessé d'affirmer son appui aux mesures prises par le Gouvernement iraquien pour instaurer une stabilité durable, un processus efficace de reconstruction et un processus de transition démocratique. La Roumanie demeurera engagée en Iraq tant que le peuple et le Gouvernement iraquiens auront besoin de sa présence et de son aide.

M. Hanada (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1637 (2005). Cette résolution est essentiellement de nature technique, puisqu'elle proroge les mandats de la force multinationale, du Fonds de développement pour l'Iraq et de son Conseil international consultatif et de contrôle. Mais à l'approche de la campagne électorale, la partie iraquienne a demandé que cette résolution soit adoptée dès à présent.

Par ailleurs, pour les pays, dont le mien, qui fournissent des contingents à la force multinationale, il était crucial de dresser un tableau précis des besoins en contingents en adoptant très tôt ce projet de résolution. Le texte élaboré par les États-Unis et le Royaume-Uni a été enrichi de nombreux messages politiques. Vu l'importance de ce projet de résolution, le Japon a décidé de s'en porter coauteur.

Nous espérons que son adoption à l'unanimité fera prendre conscience au public iraquien, à la communauté internationale et aux citoyens des pays fournisseurs de contingents de la nécessité de maintenir la présence de la force multinationale.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement iraquien a demandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la force multinationale pour une durée de 12 mois, à compter du 31 décembre de cette année. Nous estimons qu'il était important de répondre favorablement à cette requête. Le Danemark se réjouit de s'être porté coauteur du projet de résolution et se félicite vivement de son adoption à l'unanimité. Cela montre que la communauté internationale approuve et appuie les efforts déployés par le peuple iraquien pour édifier un Iraq démocratique et prospère.

Confronté à de graves problèmes, le peuple iraquien est parvenu à planter d'importants jalons dans la réalisation de cet objectif. Le bon déroulement des élections de janvier ainsi que la tenue, en octobre, du référendum sur le projet de constitution ont démontré la volonté du peuple iraquien de prendre part au processus démocratique. Un processus de réconciliation nationale prend actuellement forme, avec la participation au processus politique d'un nombre croissant d'Iraquiens issus de tous les secteurs de la société. Nous espérons que l'issue des élections de décembre consolidera cette tendance.

De nombreux responsables de l'ancien régime, y compris Saddam Hussein lui-même, sont aujourd'hui appelés à répondre de leurs actes passés. L'installation d'un système juridique performant contribuera largement à rétablir la confiance des Iraquiens envers leur gouvernement et le système judiciaire.

Le Danemark continuera de tenir son rôle dans l'édification d'un Iraq pacifique, démocratique et prospère. Cinq cent trente soldats danois servent actuellement dans les rangs de la force multinationale présente sur le sol iraquien. Nous restons attachés à assurer la sécurité dans le territoire iraquien, tel que demandé par le Gouvernement iraquien.

Mais nous sommes également impatients de voir les forces iraquiennes assumer, dans un avenir prochain, l'entière responsabilité de la stabilité et de la

sécurité du pays. Il est essentiel de renforcer l'éducation et la formation des forces de sécurité et de police iraquiennes pour que le pays puisse durablement assurer sa stabilité et sécurité. À cet égard, le Danemark est l'un de ceux qui contribuent le plus en termes de formation et d'assistance dans le domaine de la sécurité.

Comme d'autres ici présents, le Danemark est prêt à s'acquitter du rôle qui lui revient afin d'établir un Iraq prospère, doté d'une économie compétitive et d'une société civile dynamique. Pour cela, le Danemark continuera d'apporter son concours dans des domaines comme la démocratisation, la justice et la primauté du droit ainsi que dans d'autres domaines. L'aide humanitaire sera également nécessaire dans certains domaines.

Enfin, malgré les impressionnants progrès, il reste de grands obstacles à franchir avant d'atteindre le but d'un Iraq stable, prospère et pleinement démocratique. Nous restons préoccupés par la situation en matière de sécurité, qui freine les progrès dans les autres domaines. Malgré l'instabilité du climat de sécurité, nous prions instamment le Gouvernement iraquien de faire tout son possible pour garantir le respect total des droits de l'homme par les autorités iraquiennes, y compris les forces de sécurité et de police.

Les temps ont bien changé depuis l'époque, désormais révolue, de Saddam Hussein et de son régime d'oppression. Bien des progrès ont été accomplis. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à aider à résoudre les problèmes qui demeurent.

M. Duclos (France) : La France a voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité. Nous avons participé aux discussions qui ont précédé l'adoption de cette résolution dans un esprit consensuel. Je voudrais apporter quelques précisions sur l'approche qui a été la nôtre.

Notre première préoccupation était de répondre à la demande officielle du Gouvernement iraquien de transition. Ce gouvernement a sollicité l'extension pour 12 mois du mandat de la force multinationale en Iraq.

Notre second objectif était d'adresser au peuple iraquien un message de soutien à la souveraineté de l'Iraq. Il convenait, d'une part, d'encourager la poursuite du processus politique dans le sens de l'entente nationale et, d'autre part, de rappeler que c'est dans ce cadre que s'inscrit la présence des forces étrangères en Iraq. Celle-ci doit préserver un caractère temporaire.

Notre troisième priorité était de rappeler le rôle crucial de l'ONU dans la transition politique et économique en Iraq au-delà du 31 décembre 2005.

La résolution que nous avons adoptée répond, nous semble-t-il, à ces différentes préoccupations. Le Conseil de sécurité, faisant suite à la lettre du Premier Ministre iraquien, a prorogé pour 12 mois le mandat de la force multilatérale ainsi que les arrangements relatifs au fonctionnement du Fonds de développement pour l'Iraq et aux activités du Conseil international consultatif et de contrôle.

Cette décision est en même temps encadrée par une série de dispositions. Je souhaiterais en rappeler les principales. En premier lieu, le Conseil souligne l'importance de la poursuite du processus politique au-delà des élections du 15 décembre et de la désignation d'un gouvernement souverain. Le Conseil de sécurité, dans cette résolution, appelle le futur gouvernement à promouvoir un dialogue politique véritablement inclusif en vue de la réconciliation nationale, y compris en s'adressant à tous ceux qui renoncent à la violence. C'est là un défi considérable mais essentiel pour l'avenir d'un Iraq stable, uni et démocratique. La communauté internationale doit naturellement apporter tout son soutien à l'Iraq dans cette voie. La France accueille favorablement, à cet égard, la perspective d'une conférence nationale iraquienne organisée avec l'aide des pays de la région pour favoriser l'intégration de tous les groupes et communautés d'Iraq au processus politique.

En second lieu, il va de soi que le Conseil de sécurité ne préjuge pas des décisions que prendra le prochain Gouvernement au sujet du mandat de la force multinationale. Le futur Gouvernement pourra à tout moment demander que ce mandat soit révisé ou qu'il prenne fin. Le mandat est limité dans le temps. Sauf décision contraire du Conseil, il expirera au 31 décembre 2006. De surcroît, le Conseil de sécurité a prévu une clause de rendez-vous : le mandat sera réexaminé au plus tard le 15 juin 2006. D'ici là, les forces multinationales et les forces iraquiennes devront agir dans le respect du droit international.

En troisième lieu, le Conseil réaffirme dans cette résolution que l'ONU doit continuer à jouer un rôle moteur dans le processus de transition politique et

économique, par l'intermédiaire de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et du Représentant spécial du Secrétaire général.

Au total, le Conseil de sécurité a aujourd'hui assumé sa part de responsabilité. Il l'a fait en tenant compte des demandes présentées par le Gouvernement iraquien de transition. Il l'a fait aussi en restant cohérent avec la logique qui a guidé son action vis-à-vis de l'Iraq ces deux dernières années et qui vise à garantir l'exercice effectif par l'Iraq de sa pleine souveraineté. La France continuera de soutenir le peuple iraquien sur la voie de la réconciliation nationale, de la démocratie et de la reconstruction. C'est le sens de notre vote aujourd'hui.

Le Président (*parle en russe*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

J'aimerais en premier lieu remercier les coauteurs de la résolution d'aujourd'hui. Nous avons lu attentivement le texte du projet et y avons proposé des amendements visant à donner au document un caractère correspondant davantage aux réalités iraquiennes. Certaines de nos propositions ont été prises en compte dans le texte. Nous nous félicitons du résultat des consultations qui ont eu lieu sur le document, qui témoignent de la grande complexité de la situation iraquienne. Il importait que le document prenne en compte les principes fondamentaux d'un règlement iraquien : le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays et la nécessité d'un dialogue national permettant la réconciliation entre les différentes composantes de la société iraquienne. La résolution permettra aux forces de sécurité iraquiennes d'assumer la pleine responsabilité du maintien de la stabilité et de la sécurité du pays à long terme, en permettant à la force multinationale, une fois accompli son mandat, de se retirer entièrement du pays.

La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq a sa tâche toute tracée. Elle va devoir, prochainement, s'atteler aux tâches délicates de l'organisation des élections et de la facilitation du dialogue entre les diverses factions. Nous avons fait, avec les autres coauteurs, des concessions sur le texte de la résolution qui a été élaboré. La Fédération de Russie, en particulier, estimait qu'il fallait préciser dans le projet qu'une nouvelle conférence internationale consacrée à l'Iraq devrait être convoquée, mais vu la requête formulée par l'Iraq, désireux que l'on ne mentionne pas cette question dans la résolution, et sachant également que des consultations sont en cours entre Bagdad et la Ligue des États arabes sur l'organisation d'une conférence interiraquienne sous l'égide de la Ligue, nous avons pensé préférable de ne pas insister pour intégrer à la résolution une disposition concernant le suivi par la communauté internationale du processus politique. Nous sommes convaincus, en revanche, qu'une contribution importante de la communauté internationale sera nécessaire au cours de la prochaine phase pour mener à bien le processus iraquien, en permettant de faciliter le dialogue interne en vue de la réconciliation nationale en Iraq.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il importe au plus haut point, pour la Russie, qu'une atmosphère constructive règne, notamment au sein du Conseil de sécurité, pour que l'on parvienne à un règlement sur le problème iraquien. C'est dans cette optique que nous avons estimé que nous pouvions appuyer ce projet de résolution.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Sumaida'ie (Iraq) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien ma délégation sait gré au Conseil de la rapidité avec laquelle il a réagi à la demande de notre Premier Ministre en vue de la prorogation du mandat de la force multinationale en Iraq, du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle. J'aimerais remercier chacun des membres du Conseil de sécurité de sa contribution à ce résultat et de l'esprit dans lequel on a procédé à l'élaboration du projet de résolution.

Nous prenons note avec satisfaction de la façon dont le projet de résolution a été adopté, dans un climat d'harmonie et d'accord sur les principes énoncés dans la résolution 1546 (2004), qui a jeté les fondements du processus politique en Iraq. Nous nous engageons à ce que le Gouvernement iraquien continue de respecter le processus politique prescrit par le Conseil. L'Iraq s'est acquitté de ses obligations à toutes les étapes du processus de transition politique et nous attendons maintenant les élections nationales qui auront lieu le 15 décembre prochain sur la base de la Constitution adoptée par la grande majorité du peuple iraquien.

Il est très important pour la communauté internationale que ce processus soit couronné de succès. Un échec serait effroyable et représenterait une menace pour la paix régionale et internationale. Le peuple iraquien n'envisage nullement d'échouer. Il est déterminé et il poursuivra le processus.

Avec l'appui clair et sans équivoque qu'apporte la communauté internationale à la transition politique, nous continuerons de redoubler d'efforts et de faire preuve d'une confiance renouvelée pour achever notre parcours vers la paix et la prospérité en Iraq et pour vaincre le terrorisme dans notre pays.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 35.